



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2014 – 15 du 16 octobre 2014

Objet : Vote de la décision modificative du budget principal de l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 9 octobre 2014.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public,
Jean-Pierre Muller, Antoine Bonneval

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois
DRAC : Jean-Pascal Lanuit

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Laure Hermand, titulaire
Hassen Ben Mahmoud, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux : Guy Paris, Evelyne Bossu

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil général : François Dupille

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

Absents :Membres élus des Collectivités :

Conseiller général : Jean-Pierre Béquet

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil général : Bernard Toubanc

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Isabelle Petit, Direction l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE

18 NOV. 2014

ARRIVÉE

CONSIDERANT,

Les ajustements apportés au budget 2014 uniquement en section d'exploitation :

- En dépenses :
 - Sur le chapitre 011, une diminution de l'ordre de 30.000€
 - Au chapitre 012, une augmentation de l'ordre de 32.000€ prenant en considération les remplacements rendus nécessaires par les arrêts maladie, les dépenses liées à deux ruptures conventionnelles, la prévision de paiement d'heures supplémentaires en fin d'année.
- En recettes :
 - L'ajustement des recettes propres en fonction des réalisations au 30 septembre
 - L'augmentation des remboursements sur rémunérations du personnel liés aux arrêts maladie
 - Au chapitre 75, la diminution des remboursements de formations (corrélée à la diminution équivalente en dépenses)
 - Au chapitre 77, l'augmentation de l'ordre de 19.000€ comprenant des recettes de mécénat et une prévision de mandats annulés sur les charges sociales trop versées sur indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance ainsi qu'un ajustement des subventions notifiées.

Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative du budget principal 2014.

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 18 NOV, 2014

ARRIVÉE

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16


Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le